

AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le règlement numéro **RE-612-01-2016** intitulé :

RÈGLEMENT SUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'URGENCE RÉALISÉS EN RAISON DE GLISSEMENTS DE PORTIONS DE CHAUSSÉE SURVENUS SUR TROIS TRONÇONS DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE ET SUR L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS.

A été adopté par le conseil lors de la session ordinaire du 11 octobre 2016.

Il peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Il entre en vigueur le jour de sa publication et affichage.

PUBLIC NOTICE

Public notice is given that By-Law number **RE-612-01-2016** entitled:

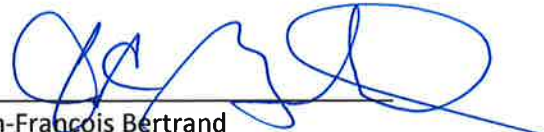
BY-LAW ON THE FINANCING OF EMERGENCY WORKS DONE FURTHER TO OF PORTIONS OF ROAD SLIDINGS ARISEN ON THREE SECTIONS OF CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE AND ON THE LOAN NECESSARY FOR PAYMENT OF THE COSTS RELATED WITH IT

As been adopted at a Council session held on 2016, October 11th.

It may be consulted at the Municipal office during business hours.

It comes into force the day of its publication and posting.

DONNÉ à Grenville-sur-la-Rouge, ce 12 octobre 2016



Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire trésorier